

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Transition écologique,
de la Biodiversité, de la Forêt, de la
Mer et de la Pêche

Inspection générale de l'environnement et du développement durable

Décision du 04 février 2025 portant délégation de signature de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable

NOR : **TECV2503625S**

(Texte non paru au Journal Officiel)

La Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche,

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu le décret n° 2022-1165 du 20 août 2022 portant création et organisation de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable ;

Vu l'arrêté du 30 août 2022 portant organisation et règlement intérieur de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable ;

Vu la décision du 20 décembre 2024 portant affectation d'un agent, désignation d'une secrétaire générale par intérim et délégation de signature à l'inspection générale de l'environnement et du développement durable ;

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à Mme Anne Harlé, secrétaire générale par intérim de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable, à l'effet de signer, au nom du ministre de Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, et dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions, contrats, marchés, conventions et avenants, à l'exclusion des décrets.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul Delduc et de Mme Anne Harlé, la délégation mentionnée à l'article 1^{er} est accordée à Mme Cécile Ledoux, attachée principale d'administration de l'État, pour les affaires relatives à la gestion des ressources humaines et des moyens généraux, à Sophie Docq, attachée de l'administration de l'Etat, pour les affaires relatives à la gestion des ressources humaines et des moyens généraux, ainsi qu'à M. Cédric Louis, ingénieur en chef du 2^e groupe des travaux publics de l'État, pour les affaires relatives à la gestion des systèmes d'information et à la gestion des moyens généraux, dans la limite des attributions qui leur sont confiées et dans la limite de 40 000 euros (HT) pour tous les actes et pièces administratives relatifs à la commande publique.

Article 3

La Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Bulletin *Officiel* du Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche.

Fait le 04 février 2025

La Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité,
de la Forêt, de la Mer et de la Pêche,
Par délégation,
Le chef de service de l'IGEDD

Paul Delduc